

# Les Infos de Base

mercredi 4 novembre 2009  
volume 12, numéro 44  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*
- Formation concernant la bibliothèque législative **ACCÈS LÉGAL**

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 44 du 4 novembre 2009. Les modifications apportées par L.Q. 2009, c. 42 et entrées en vigueur au 4 novembre 2009 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 44 du 4 novembre 2009, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 43A du 3 novembre 2009.

Tous les règlements sous A-3.01, A-13.3, A-21.1, B-1.2, C-11, C-18.1, C-29, E-2.3, E-9.1, I-13.02, I-13.3, I-14, M-15, M-17.1, S-3.1 et S-12.01 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> mars 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 19 novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 43 du 28 octobre 2009, et de la *G.O.Q.*, Partie

1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 42 du 24 octobre 2009.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 21 juillet 2009 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 22 du 28 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 28 octobre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 22 du 28 octobre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre 2009 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 21 octobre 2009.

Dans son édition d'octobre, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 628 termes ou mots de renvoi pertinents.

Voici la liste des termes ajoutés ou mis à jour depuis la dernière édition : Créance cessible, Créance incessible, École du Barreau, Fonds pour le développement

des jeunes enfants (loi), Obligation cessible, Obligation incessible, Registre des recours collectifs, Renvoi préjudiciel, Société d'État.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants*, L.Q. 2009, c. 42.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Arrêté ministériel concernant l'accès aux chemins publics des véhicules munis d'un poste de conduite à droite*, [R.R.Q., c. C-24.2, A.M. 2009-15 du 22-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5099A], a. 8.

*Erratum*, (2009) 141 G.O. 2, 5275.

*Règlement sur l'exercice de la profession d'opticien d'ordonnances en société*, [R.R.Q., c. C-26, D. 1104-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5262], nouveau.

*Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables en management accrédités du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 20-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5267], nouveau.

*Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale*, [R.R.Q., c. C-26, r. 176.1], a. 6.

*Règlement modifiant le Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par un technologue en électrophysiologie médicale*, D. 1105-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5266, a. 1.

*Code de déontologie des opticiens d'ordonnances*, [R.R.Q., c. O-6, r. 3.1], aa. 1.01.01, 1.01.02, 3.02.02, 3.04.01, 3.05.01, 3.05.01.01, 3.05.05, 3.05.05.01, 3.05.06, 3.05.07, 3.05.09, 3.05.09.01, 3.06.07, 3.07.01-3.07.08, 3.08.08, 3.09.01, 4.02.01.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des opticiens d'ordonnances*, D. 1103-2009 du 21-10-09, (2009) 141 G.O. 2, 5259, aa. 1-16.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL



Joignez l'utile à l'agréable:

Profitez d'une **formation gratuite\* et personnalisée à vos bureaux** : une formation sur mesure pour rafraîchir vos connaissances générales, pour obtenir des réponses à vos questions ou pour apprendre les fonctions avancées de notre outil de recherche

et

commencez à combler vos 30 heures de formation requises. **La formation concernant la bibliothèque législative ACCÈS LÉGAL est reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats.**

Appelez-nous au 514/893-2526 pour fixer une date de formation.

\* Certaines conditions s'appliquent.